

les traites négociées, de biffer la mention relative au timbre existant en marge des formules de traites.

Les commissaires généraux des cinq arrondissements maritimes, dépositaires de formules imprimées de traites de bord, ne devront, de leur côté, livrer de ces formules aux comptables des bâtiments prenant la mer qu'après avoir fait effacer la susdite mention.

Et, en ce qui touche les traites que les agents diplomatiques et consulaires peuvent être appelés à émettre, lesquelles sont généralement écrites à la main, ces fonctionnaires devront naturellement s'abstenir d'y consigner la mention figurant dans les modèles actuels.

Je vous prie de vouloir bien, en ce qui vous concerne, veiller à l'exécution des mesures prescrites par la présente dépêche.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre Secrétaire d'État de la marine,
Signé: HAMELIN.

Nominations, mutations, etc.

PAR ORDRES DE S. E. LE GOUVERNEUR:

— En date du 1^{er} janvier 1859 —

N^o 23. — M. l'aide-commissaire Sue cesse ses fonctions de procureur impérial, à compter du 1^{er} janvier 1859.

N^o 24. — M. le capitaine d'infanterie de marine Vallès cesse ses fonctions d'aide-major, à partir du 1^{er} janvier 1859.

N^o 25. — M. Chaussonet, chirurgien auxiliaire de 3^e classe de la marine, débarque de la goëlette l'*Hydrographe*, et passe sur le transport l'*Infatigable*.

N^o 26. — Le sieur Dupond (Jean), maître-forgeron, destiné à servir en Océanie (dépêche ministérielle du 25 juin 1858), débarque du brig du commerce le *Glaneur*, et est employé à l'arsenal de Fareute, à compter du 1^{er} janvier 1859.

N^o 27. — M. Armand (Léon), écrivain de marine, est nommé secrétaire-archiviste de l'Établissement.

N^o 28. — M. le capitaine de frégate Gauthier de la Richerie prend les fonctions de Commandant particulier.

N^o 29. — M. le capitaine d'infanterie de marine Vallès est